

### COMPTE RENDU

#### Consignes ministérielles sur le harcèlement

Les délégués du SNUDI FO 13 sont intervenus sur **les** consignes ministérielles que les équipes ont bien reçu durant les congés sur « la lutte contre le harcèlement, programme Phare et la passation des questionnaires élèves ».

Ces consignes rajoutent encore aux équipes un certain nombre de tâches :

- Journée de sensibilisation entre le 9 et 15/11, 2 heures pour remplir la grille d'auto-évaluation
- Examen de ces grilles pour trouver des solutions en cas de harcèlement avéré
- Remontée des résultats aux IEN
- Adhésion au programme Phare obligatoire

Ils insistent sur le fait, qu'encore une fois, les personnels sont en 1<sup>ère</sup> ligne pour faire passer le programme ministériel : 100% prévention, 100% détection, 100% solution.

Ce sont des tâches chronophages, en plus des programmes, pour des grilles qui sont apparemment anonymes

Les délégués SNUDI FO 13 font part du **ras** le bol et de l'épuisement des équipes concernant toutes ces demandes institutionnelles qui les mettent continuellement en première ligne. Après la mort d'un de nos collègues, le Ministère passe à autre chose ! Et les personnels en ont assez des tâches supplémentaires qu'on leur impose, des missions qui ne relèvent ni de leurs obligations de service ni de leur statut, de la remise en cause de leur liberté pédagogique et plus encore d'être continuellement empêché de mener à bien leur mission première à savoir instruire les élèves !

Ils demandent au DASEN la confirmation que la désignation des référents Phare dans les écoles ne relève **que du volontariat**. ([Cf courrier envoyé par le SNUDI FO 13 à tous les IENs](#))

#### Les délégués du SNUDI FO 13 réaffirment alors les revendications :

- Le respect de la liberté pédagogique des enseignants : aucune "séance" au contenu à télécharger en ligne ne peut être imposée !
- L'abandon de tous les dispositifs qui engagent la responsabilité des personnels et notamment le programme Phare !
- Respect des obligations réglementaires de service et des statuts !

Le DASEN affirme entendre et comprendre qu'il y a une accumulation de consignes MEN. Il indique cependant que ce sont les hasards du calendrier qui font correspondre ces multiples événements et que le plan harcèlement était prévu par le MEN bien avant ces événements tragiques du suicide du jeune. Il ajoute que le MEN a profité de la journée nationale du 9 pour le mettre en action.

Monsieur le DASEN nous indique cependant qu'il est en accord avec les revendications et les demandes du SNUDI FO 13. **Le DASEN affirme qu'il entend bien que la liberté pédagogique soit préservée, qu'il n'y aura pas de sanction si ces consignes n'ont pas été mises en œuvre au niveau de la classe et qu'en effet, en tout état de cause, cela ne doit pas générer de travail supplémentaire qui ne soit pas décompté des 108h.**

Concernant les référents Phare, **Le DASEN confirme qu'il n'y a pas d'obligation de référent dans les écoles et qu'il n'est pas question de forcer les personnels.** Il ajoute qu'il souhaite 2 ou 3 référents par circonscription. La formation Phare est par contre prévue pour tous car le harcèlement reste une problématique forte.

Concernant l'enquête sur le harcèlement, il indique qu'elle sera exploitable et donnera une photo de la manière dont les élèves perçoivent leur vie à l'école.

## Evaluations d'école

Les délégués du SNUDI FO indiquent au DASEN qu'il ne sont pas d'accord avec sa réponse « juridique » concernant les évaluations d'école à savoir : *"dès lors que les enseignants sont sollicités pour des missions qui ne sont pas contraires à leur statut (ce qui est le cas en l'espèce) ils doivent se conformer aux instructions hiérarchiques qui leur sont données"*.

Ils rappellent que les évaluations d'école s'inscrivent en effet dans le cadre de la loi Blanquer et du Conseil d'Evaluation de l'Ecole mais que pour autant **le dispositif ne peut pas s'imposer statutairement dans les ORS des enseignants car et pour cause, les évaluations d'école ne figurent pas dans les obligations de service des PE ! Rien dans le décret du 29 mars 2017 ne permet de contraindre les enseignants à mettre en place les évaluations d'école car elles ne s'intègrent dans aucune partie des 108h annualisées. Ni dans les 36h d'APC, ni dans les 48h de réunion de conseil des maîtres, de cycle ou de réunions avec les parents, ni dans les 18h de formation ou d'animations pédagogiques, ni dans les 6h de conseils d'école.** Les délégués du SNUDI FO 13 insistent sur le fait que banaliser 6h de cours pour les élèves et proposer 6h confisquées à la formation continue ne compense en rien les heures nécessaires au travail sur ces évaluations d'école et moins encore au travail sur ces évaluations d'écoles soi-disant lié au projet d'école. D'autre part, des enseignants ne souhaitent pas utiliser leurs 18h de formation pour faire autre chose que de la formation. Les évaluations d'école, ce n'est pas de la formation !

Les délégués du SNUDI FO 13 indiquent au DASEN que, dans plusieurs départements, les DASEN ne parlent plus de l'aspect « obligatoire » de ce dispositif. Ils demandent à ce que, dans les Bouches du Rhône, bien que le DASEN ne souhaite pas affirmer que les évaluations d'école ne sont pas obligatoires, il s'adresse aux IEN pour que cesse les intimidations et les pressions exercées sur les collègues et leur indiquer que ces évaluations doivent reposer sur des personnels volontaires.

Les délégués du SNUDI FO 13 indiquent au DASEN qu'ils soutiendront tous les collègues qui ne se porteront pas volontaires pour s'inscrire dans le dispositif et qu'ils envisageront des recours juridiques si des sanctions disciplinaires et financières sont décidées. Ils demandent au DASEN ce que risquent les personnels qui ne s'engageront pas dans le dispositif.

Le DASEN indique que la réponse juridique que les délégués du SNUDI FO 13 conteste est celle fournie par le service juridique académique et qu'il est en attente de la réponse du service juridique national.

Il ne peut pas dire que les évaluations ne sont pas obligatoires

**Le DASEN indique qu'il entend que cela ne doit pas engager des heures supplémentaires.** Mais il affirme être au maximum de ce qu'il est en mesure de dégager avec les 6h de la journée banalisée + les 6h prises sur formation continue. Il cherche actuellement avec le MEN le moyen de dégager d'autres heures de services (ex: APC).

Les délégués du SNUDI FO 13 revendiquent leur opposition au dévoiement des ORS pour placer les évaluations d'école.

**Le DASEN confirme aux délégués du SNUDI FO qu'il n'y aura aucune sanction pour les personnels qui ne s'engagent pas dans le dispositif.**

Les délégués du SNUDI FO 13 insistent pour que le DASEN fasse bien passer ce message aux circonscriptions. Il faut que cessent les intimidations.

## Inclusion scolaire

Les délégués du SNUDI FO 13 informe le DASEN de la tenue, le jour de l'audience, d'un stage syndical sur la problématique de l'inclusion systématique qui réunit plus de 130 collègues et de la conférence nationale qui aura lieu le vendredi 17 novembre à Paris.

Ils indiquent que le constat porté par les personnels (enseignants, aesh) est unanime. Pour l'ensemble des personnels, l'école Inclusive c'est de la maltraitance institutionnalisée pour les élèves en situation de handicap et leur famille, pour les AESH, pour les enseignants et pour les autres élèves et la négation du handicap par la privation. Les personnels constatent que l'objectif n'est pas de répondre aux besoins des élèves en situation de handicap mais de réduire leur prise en charge à minima dans une simple logique financière. Ils expliquent au DASEN que les situations de souffrance des personnels explosent, en témoignent le nombre croissant de DGI qui ont pour origine les problèmes liés à l'inclusion systématique et que cette situation est absolument inacceptable. L'employeur se doit de par la loi d'assurer la santé et la sécurité au travail pour les personnels.

Les délégués du SNUDI FO 13 signalent que la situation est déjà chaotique et que le gouvernement entend aller encore plus loin en inscrivant l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive dans son Projet de Loi de Finances 2024 adopté sans débat au parlement à coup de 49-3, dans la nuit du 7 au 8 novembre.

C'est Inconcevable et inacceptable ! Il y a déjà bien trop de situations dommageables occasionnées chez les personnels enseignants, AESH et chez les élèves.

Les délégués du SNUDI FO 13 évoquent de multiples dossiers à traiter en urgence

Par ailleurs, ils rappellent au DASEN que la réglementation actuelle (art. D 312-10-10-3 du décret n°2020-515 du 4 mai 2020) impose la communication du rapport annuel des travaux menés par le comité départemental de suivi de l'école inclusive. Or, ce rapport n'a jamais été communiqué, notamment lors du CDEN, et cela malgré les multiples relances des délégués du SNUDI FO 13 auprès de la DSDEN.

Dans l'immédiat, les délégués du SNUDI FO 13 demandent :

- combien d'élèves du Primaire et du Secondaire sont en attente de places en établissements médico-sociaux (ITEP, IME, IMPro, SESSAD)... et donc sont maintenus par défaut dans les classes "banales" ?
- le nombre de notifications MDPH pour cette année scolaire ?
- le nombre d'élèves avec notification ~~en~~ sans AESH à ce jour ?
- la convocation **du CDEN qui n'a pas été convoqué** depuis trop longtemps ?

Le DASEN indique qu'il n'a pas de chiffres sur les élèves en attente de places en établissements médico-sociaux IME ITEP SESSAD et il reconnaît que ce n'est pas normal

Concernant les notifications MDPH, il annonce qu'il y aurait 4881 notifications (0-19 ans) dont 2157 avec aides humaines de janvier 2023 au 30/04. De mai 2024 à fin août : 10077 notifications dont 1957 avec aides humaines.

Concernant le nombre d'élèves avec notification d'AESH mais sans AESH actuellement : au 3/11, 377 enfants notifiés sont non accompagnés (211 sans AESH-i et 125 sans AESH-mut)

Il ajoute que plus de 70% des élèves qui sont reconnus handicapés bénéficient d'aides humaines.

Le DASEN justifie ce chiffre par le manque de main d'œuvre et un turn-over important. Il indique qu'il y a 106 ETP (Equivalent Temps plein d'AESH) à couvrir.

Le DASEN ajoute que malgré cela il y a 67 PIAL qui seraient pourtant excédentaires mais avec très peu d'heures dans chacun des PIAL!

Le DASEN indique qu'il va convoquer un CDEN à la fin du 2ème trimestre puis un second au début 3ème trimestre.

## Aspects sécuritaires

### Réponse à notre courrier du 19/10 sur posture Vigipirate « Urgence attentat » ([Lettre au DASEN VIGIPIRATE](#))

Les délégués du SNUDI FO 13 insistent sur l'Urgence de la convocation d'une F3CST pour échanger sur les consignes de sécurité et sur les difficultés de la mise en œuvre de ces consignes : activation du PPMS, moyens inadaptés (sifflet, corne de brume...), fouille des sacs, vérification des identités.

Ils ont mis en évidence l'écœurement des enseignants du primaire de ne pas avoir pu bénéficier d'un temps de concertation comme dans le secondaire. Toujours déconsidérés !

Le DASEN parle de « faire appel au bon sens » concernant la sécurisation des écoles. Il ajoute qu'il s'agit de ne pas exposer à plus d'insécurité et que donc si les fouilles des sacs provoquent plus de danger, il faut revoir les choses. Il ajoute cependant qu'il ne peut pas réglementairement (niveau attentat élevé) donner d'autres consignes de suspension... **Il reconnaît que les équipes et les directeurs sont donc exposés !**